

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, qui s'est tenue le 26 janvier 1999 à compter de 21 h 35, à la salle Flore Laurentienne, au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13 rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Lucie Désilets, Colette Larose, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Carole Marchand

Messieurs : Michel Chamberland, Serge Dulude, Robert Filteau

**Commissaires
représentant les
parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau

- du secondaire : Monsieur Alain Lacroix

Directeur général : Monsieur Jacquelin Bergeron

Secrétaire général : Monsieur Rolland Descheneaux

Ouverture de
la séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 21 h 35.

32-CE-1999
Adoption de
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Lacroix que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée unanimement.

Ordre du jour
adopté

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 24 novembre 1998
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
11. Affaires du Service des ressources financières :
 - 11.1 Emprunt temporaire - fonds d'opérations courantes
12. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 12.1 Engagement de professionnels - Soulèvement de dalle et déficiences structurales à l'école André-Laurendeau (projet #275/026)
13. Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires

19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Clôture ou ajournement de la séance.

Adoptée unanimement.

Adoption du
procès-verbal

Ce point est reporté à la prochaine séance.

34-CC-99
Emprunt temporaire-
fonds d'opérations
courantes

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Dulude :

QUE le directeur général ou le directeur du Service des ressources financières soient autorisés à contracter pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin des emprunts temporaires s'établissant de la façon suivante :

Janvier	1999	54 582 328 \$
Février	1999	55 480 354 \$
Mars	1999	63 545 031 \$
Avril	1999	66 551 182 \$
Mai	1999	46 209 761 \$
Juin	1999	51 137 648 \$

pour fins d'administration budgétaire, avec la Banque Nationale du Canada, pour une période de six mois débutant le 1^{er} janvier 1999 au taux préférentiel consenti aux commissions scolaires.

Le tout sujet à l'approbation du ministre de l'Éducation du Québec.

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin autorise la Banque Nationale du Canada à transmettre au ministre toute information relative à l'état des emprunts de notre commission scolaire.

Adoptée unanimement.

34-CE-1999
Engagement de
professionnels -
Soulèvement de dalle
et déficiences struc-
turales à l'école
André-Laurendeau
(projet #275/026)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'engagement des professionnels pour le projet «Soulèvement de dalle et déficiences structurales à l'école André-Laurendeau» auprès de onze firmes;

CONSIDÉRANT que les onze firmes ont déposé leurs offres professionnelles;

CONSIDÉRANT que le projet de résolution est proposé selon la recommandation favorable du Comité d'évaluation au Comité des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin octroie un contrat de services professionnels à la firme «Dessau-Soprin inc.», ingénieurs en structure, et que les honoraires professionnels soient calculés selon le décret 1235-87;

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin octroie un contrat de services professionnels à la firme «Groupe Petrone inc.» architectes, et que les honoraires professionnels soient calculés selon le décret 2402-84;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit et est autorisée à signer tous les

documents inhérents à ce projet;

QUE les documents dont il est fait mention à la présente résolution soient et sont conservés en archives selon les modalités prévues au calendrier de conservation.

Adoptée unanimement.

35-CE-1999
Clôture de la
séance

IL EST PROPOSÉ par madame Colette Larose que la séance soit close.

Adoptée unanimement.

Il est 21 h 40 précisément lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P. A. 170

Présidente

Secrétaire général
